

DECRET

**Relatif à la béatification et à la canonisation de la
Vénéralable Servante de Dieu, Marguerite Bour-
geoy, fondatrice de la Congrégation de
Notre-Dame**

Les agit, dans ce document, d'éclaircir le doute suivant :
Est-il constaté que les vertus théologiques de Foi,
d'Espérance et de Charité envers Dieu et le prochain,
aussi bien que les vertus cardinales de Prudence, de Justice,
de Force et de Tempérance, et celles qui leurs sont affiliées,
ont existé à un degré héroïque dans le cas et en vue de la fin
dont il s'agit ?

TRADUCTION

Elle est connue de tous cette sentence de la Sainte Ecriture :
" Dieu a choisi pour confondre les forts ce qui était faible au
gré du monde " (I COR, I, 27). La vérité de cette parole a
éclaté dès le commencement de l'Eglise, mais elle nous appa-
rait d'une façon merveilleuse dans la présente cause. Il est
question, en effet, d'une femme, du nom de Marguerite Bour-
geoy, née à Troyes, en France, le septième jour d'avril, l'an
du salut 1620, qui, sur l'ordre de Dieu, oubliant son sexe et
sa frêle constitution, d'abord seule, puis avec quelques com-
pagnes choisies, auxquelles elle donna le nom de Sœurs de
Notre-Dame, souffrit de rudes épreuves pour former selon la
règle de la foi chrétienne les mœurs des hommes vivant dans
les régions du Canada, digne, tant par la grandeur de son
courage que par ses voyages et ses travaux, de paraître repro-
duire la vie et la pratique de l'apôtre Paul.

Fort remarquable fut sa piété envers la Très-Sainte Eucha-
ristie, vers laquelle, comme poussée par une impulsion de
l'Esprit-Saint, elle était très ardemment entraînée, s'efforçant
tout d'abord de faire rendre par tous un culte singulier à un
si grand Sacrement.

Ayant con-
d'une sœur
nauté, elle s'
quatre-vingts
due, les Cana
déclarant que
elle était bien

Cette opini
on entreprit d
grégation des
tous les autre
triple procédu
rable Margue
semblée antip
1907, au palai
évêque d'Ostie
la réunion pré
janvier de l'a
générale tenue
Père, Pie X, le
rendissime Ca
"Est-il constan
ce et de Charit
tus Cardinales
Force avec leu
Servante de D
la fin dont il s'
Consulteurs on
Père a jugé b
liciter par la p

Mais en ce j
cette salle du p
Révérendissime
Sacrée Congrég
la cause, ainsi
teur de la Foi,